

## Fiche signalétique

Date de révision 02-nov.-2015

Version 1

### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	500 GRAY/WHITE	6U
Code du produit	400.0000500.076	
N° ID/ONU	UN1950	
Utilisation recommandée	Aérosol, Peinture	

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

The Valspar Corporation  
PO Box 1461  
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.  
1915 Second St. W.  
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel [msds@valspar.com](mailto:msds@valspar.com)

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

#### MENTIONS DE DANGER

aérosol inflammable Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Peut provoquer somnolence ou vertiges Peut provoquer le cancer Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

#### Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable

A Compressed gases

D2A - Matières très toxiques

D2B - Matières toxiques



Mot indicateur

DANGER

Code du produit 400.0000500.076

PAGE 1 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

## INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

### YEUX

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### Peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

## INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

## INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin NE PAS faire vomir

## ENTREPOSAGE

Garder sous clef Stocker dans un endroit bien ventilé Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F)

## ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Quartz	14808-60-7	10 - 25
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	64742-48-9	10 - 25
Propane	74-98-6	10 - 25
Naphtha, petroleum, hydrotreated heavy	64742-48-9	10 - 25
Naphtha, petroleum, light alkylate	64741-66-8	5 - 10
Butane	106-97-8	5 - 10
Titanium dioxide	13463-67-7	1 - 3

## Section 4 : PREMIERS SOINS

### PREMIERS SOINS

#### Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

#### Contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### Contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

## INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

## INGESTION

Code du produit 400.0000500.076

PAGE 2 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS



## Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyeurs aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

## Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives relatives à l'exposition

#### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: (30)/(%SiO <sub>2</sub> + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA total dust TWA: (250)/(%SiO <sub>2</sub> + 5) mppcf TWA respirable fraction TWA: (10)/(%SiO <sub>2</sub> + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA respirable fraction
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>
Butane 106-97-8	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 600 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 800 ppm	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	
Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust

### Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

### Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

### Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter un vêtement de protection approprié.

### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

### Thermal Protection

Aucun renseignement disponible

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Solvant
Couleur	Argent
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible °C / °F
Point d'éclair	-35 °C / -31 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Density (lbs per US gallon)	7.16
Densité	.86
Solubilité(s)	Non déterminé
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible

### Autres informations

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.

Code du produit 400.0000500.076

PAGE 5 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

**Produits de décomposition dangereux** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse** Aucun dans des conditions normales de traitement.

## Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### **Contact avec les yeux**

Non applicable

#### **Contact avec la peau**

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

#### **INGESTION**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### **INHALATION**

Peut provoquer somnolence ou vertiges

### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Quartz	= 500 mg/kg ( Rat )	-	-
NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 3160 mg/kg ( Rabbit )	-
Propane	-	-	= 658 mg/L ( Rat ) 4 h
Naphtha, petroleum, hydrotreated heavy	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 3160 mg/kg ( Rabbit )	-
Naphtha, petroleum, light alkylate	> 7000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.04 mg/L ( Rat ) 4 h
Butane	-	-	= 658 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Titanium dioxide	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non applicable

**Sensibilisation cutanée** Non applicable

**Sensibilisation respiratoire** Non applicable

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non applicable

**Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer

**Toxicité pour la reproduction** Non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Peut provoquer somnolence ou vertiges

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Risque d'aspiration** Non applicable

#### Cancérogénicité

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de dioxyde de titane due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Quartz	A2	Group 1	Known	X
Titanium dioxide		Group 2B		X

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

**Code du produit 400.0000500.076**

PAGE 6 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

**NTP (programme national de toxicologie)**

Connu - cancérogène connu

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon DOT.

Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Quartz	-	-	-
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	-	= 2200 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	-
Propane	-	-	-
Naphtha, petroleum, hydrotreated heavy	-	= 2200 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	-
Naphtha, petroleum, light alkylate	= 30000 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50	-	= 2 mg/L Mysidopsis bahia 48h LC50
Butane	-	-	-
Titanium dioxide	-	-	-

**Persistance et dégradabilité** Aucun renseignement disponible.**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.**Mobilité** Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Quartz	-
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	-
Propane	2.3
Naphtha, petroleum, hydrotreated heavy	-
Naphtha, petroleum, light alkylate	-
Butane	2.89
Titanium dioxide	-

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Déchets de résidus/produits inutilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales**Emballages contaminés** Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>N° ID/ONU</b>	<b>TMD</b> UN1950	<b>IMDG</b> UN1950	<b>IATA</b> UN1950
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Aérosols	Aérosols	Aérosols

Code du produit 400.0000500.076

PAGE 7 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

**Classe de danger** 2.1 2.1 2.1  
**Groupe d'emballage**  
**Danger pour l'environnement** Oui  
**Polluant marin** Cette substance satisfait la définition de polluant marin  
**Polluant marin** Naphtha, petroleum, hydrotreated heavy  
**Dispositions particulières**

**EmS-N°**  
 F-D, S-U

**Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC** Aucun renseignement disponible

## Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques) Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription  
**DSL** - Liste intérieure des substances pour le Canada Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC**

### **Classe de dangers du SIMDUT**

B5 - Aérosol inflammable  
 A - Compressed gases  
 D2A - Matières très toxiques  
 D2B - Matières toxiques



Nom chimique	Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)
NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	Part 5, Other Groups and Mixtures
Propane	Part 5, Individual Substances
Naphtha, petroleum, hydrotreated heavy	Part 5, Other Groups and Mixtures
Butane	Part 5, Isomer Groups Part 4 Substance

### SGH - Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Aérosols inflammable	Catégorie 2
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

### Éléments d'étiquetage



**Code du produit 400.0000500.076**

PAGE 8 / 10  
 WPNA - CANADA WHMIS SDS

**Mot indicateur**

**DANGER**

**MENTIONS DE DANGER**

aérosol inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Peut provoquer le cancer

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**PRÉVENTION**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

**INTERVENTION**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**Peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**INHALATION**

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**INGESTION**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

**ENTREPOSAGE**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F).

**ÉLIMINATION**

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

**DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)**

L'agent propulseur est classé comme agent asphyxiant simple s'il est émis en quantité importante : Peut causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.

**AUTRES DANGERS**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**TOXICITÉ AIGUË INCONNUE** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**HMIS**

**Risques pour la santé** 3\*

\* = Danger chronique pour la santé

**Inflammabilité** 4

**Dangers physiques** 0

**PROTECTION INDIVIDUELLE** X

**Adresse du fournisseur**

**Code du produit 400.0000500.076**

PAGE 9 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Valspar Consumer  
Headquarters  
8725 W. Higgins Rd. Suite  
1000  
Chicago, IL 60631  
773-628-5500

The Valspar Corporation  
4999 36th St.  
Grand Rapids, MI 49512  
800-253-3957

Valspar Plasti-Kote  
1636 Shawsone Dr.  
Mississauga, Ontario L4W 1N7  
905-671-8333

**Préparée par**

Intendance de produit

**Date de révision**

02-nov.-2015

**Note de révision**

Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

**Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.**

**Fin de la fiche signalétique**